



Agression sur mineure avec 3 semaines d'itt

Par **andre**, le **07/01/2010** à **17:39**

Bonjour, je vous explique la situation. J'ai 16 ans et je me suis fait agresser par un adulte de 22ans, cette agression s'est produite dans mon lycée, je ne connaissais pas l'agresseur avant cet événement. Il m'a porté deux coups de poings au nez sans raisons valables, j'ai trois témoins qui pourront témoigner. J'ai porté plainte à la gendarmerie de ma ville. J'ai d'abord vu un médecin généraliste qui m'a tout d'abord prescrit un jour d'ITT, et qui m'a ensuite envoyé consulter un ORL qui lui a décelé un cal osseux, un déplacement de la paroi entraînant une gêne respiratoire. Il m'a fait une ordonnance décrivant les dommages et en émettant la possibilité de lésions plus importantes et le besoin de rhinoplastie, je dois le revoir dans deux semaines pour qu'il me rajoute probablement des ITT et des lésions. J'ai aussi vu un dentiste car j'ai peut-être un dent qui sera dévitalisé. Je voudrais savoir maintenant combien de dommages et intérêts je peux demander étant donné des faits. Merci pour votre aide.

Par **chris_ldv**, le **09/01/2010** à **22:04**

Bonjour, Tenez précisément le décompte des dépenses et faites réaliser des devis pour toutes les dépenses médicales inhérentes à cette agression. Il est également de votre intérêt de vous faire représenter par un avocat spécialisé. Salutations,

Par **jeetendra**, le **09/01/2010** à **22:20**

[fluo]ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE QUIMPER [fluo] 7, rue du Palais 29000

QUIMPER rnTél. 02.98.53.67.34 rnrn[fluo]ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE
BREST[/fluo]rnRue de Denverrn29200 BRESTrnTél. 02.98.44.31.84rnrn[fluo]ORDRE DES
AVOCATS DU BARREAU DE MORLAIX[/fluo]rn6, allée Poan Benrn29600 MORLAIXrnTél.
02.98.63.37.64rnrnBonsoir, prenez contact avec l'Ordre des Avocats proche de votre domicile
afin d'avoir une consultation juridique avec un avocat (permanence victime d'infraction
pénale), il vous sera expliqué la marche à suivre pour obtenir réparation de votre préjudice,
courage et bonne soirée à vous.

Par **andre**, le **12/01/2010** à **12:56**

Je vous remerci de vous être occupés de ma question, vos informations me seront très utiles.